

VILLE DE
SAINT-NICOLAS-DE-PORT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

FLUCTUO NEC MERGOR

« Je suis battu par les flots mais ne sombre pas »

Références à rappeler : LB/IB/JP

Dossier suivi par : Service urbanisme

Poste : 03 83 48 81 41

Je soussigné, Luc BINSINGER, Maire de la Ville de SAINT-NICOLAS- DE-PORT, certifie avoir en date du 21/06/2023, fait afficher en Mairie la délibération du 20/06/2023 se rapportant à la modification simplifiée n°4 Plan Local d’Urbanisme.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.



Fait à Saint-Nicolas-de-Port,
Le 21/06/2023

Luc BINSINGER,
Maire.